

DEC200987DRH

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190174DRH du 22 janvier 2019 portant nomination de remplaçants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des chargés de recherche.

DECIDE

Article 1^{er}

Est nommé, à compter du 1^{er} juillet 2020, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche :

Monsieur Bernard DUSSARDIER
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

En remplacement de :

Monsieur Philippe BOUCAUD
Chargé de recherche hors classe

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2020



Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

